

DOSSIER
DE PRESSE

MOINS DÉPENDANTE
AUX PRODUITS
PHYTOSANITAIRES

AGRICULTURE

@normandie

WOW

PRÉSERVER L'EAU,
LA BIODIVERSITÉ

SAON (I4430)

SUCÈS EN NORMANDIE :
Plus de 300 agriculteurs font germer l'avenir d'une agriculture libérée de la dépendance aux produits phytosanitaires.

Écophyto II+ : Plus de 300 agriculteurs normands investissent pour réduire leur utilisation de produits phytosanitaires.

Saon, le 27 octobre 2023 - **Plus de 300 agriculteurs de Normandie** ont fait un pas décisif vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement en **investissant massivement pour réduire leur utilisation de produits phytosanitaires**. Aujourd'hui, nous célébrons et rendons compte de leur engagement.

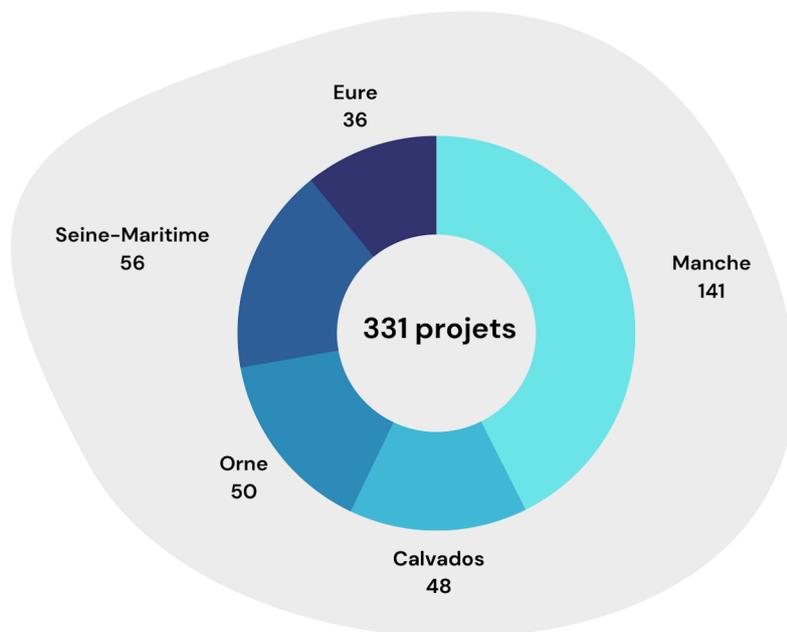
Au total, ce sont **331 projets** qui ont été financés sur l'ensemble de la Normandie, représentant un **investissement global de 11,5 millions d'euros**. Il s'agit en pratique d'équipements visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, tels que bineuse, houe rotative, herse étrille, ainsi que la gestion des surfaces en herbe, comprenant faucheuse, faneuse, andaineuse entre autres.. L'agence de l'eau Seine-Normandie a joué un rôle essentiel en contribuant à hauteur de **35%** dans le cadre du Programme ECOPHYTO II+, portant le **montant total des aides accordées à plus de 4 millions d'euros**.



Ludovic GENET, directeur territorial et maritime des bocages normands de l'agence de l'eau Seine-Normandie souligne :

« *Le budget initial a été augmenté de manière significative, atteignant ainsi 1,51 millions d'euros de plus que le budget prévu, grâce à une judicieuse mutualisation des crédits disponibles à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Cela démontre l'efficacité de notre collaboration régionale et surtout la volonté des exploitants agricoles et notamment des éleveurs de réduire leur impact environnemental partout sur le territoire* ».

Près de la moitié des investissements concerne le département de la Manche. Répartis par département, voici le nombre de projets financés :



En majeure partie, les bénéficiaires de ces financements sont des éleveurs bovins et des producteurs laitiers dont les exploitations sont basées sur l'herbe (70%). Ces aides soutiennent économiquement les systèmes herbagers favorables à la préservation des ressources en eau et de la biodiversité.

Les représentants de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Normandie, en collaboration avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, la chambre d'agriculture du Calvados, et du syndicat d'eau potable du Molay-Littry, ont effectué une visite exceptionnelle sur l'exploitation de Monsieur Arnaud Pignolet à Saon (14). Cette visite a été l'occasion de mettre en lumière les efforts de M. Pignolet, qui a pu acquérir une faneuse grâce au financement octroyé dans le cadre de l'appel à projets ECOPHYTO Normandie.

Le succès indéniable de cet appel à projets a conduit la DRAAF Normandie et l'agence de l'eau Seine-Normandie à annoncer le lancement prochain d'un nouvel appel à projets pour l'année 2024.

[ZOOM SUR...]

L'EARL des Bidots : Un modèle d'engagement pour une agriculture durable.

L'entreprise est une exploitation laitière nichée au cœur de la commune de Saon, dans le Calvados. Cette ferme, déterminée à jouer un rôle clé dans la transition vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, a récemment acquis une faneuse de 9 mètres grâce à une aide substantielle de 35%.

Cette exploitation se situe dans la zone d'alimentation des captages de la source Saint Clair et des Gosselines, gérés par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la région du Molay-Littry, présidé par M. Boissel. Elle joue un rôle actif dans la mise en œuvre des actions du programme de protection de ces précieuses ressources, animé par la chambre d'agriculture.

En 2021, l'EARL des Bidots s'est engagée pour cinq années consécutives dans le dispositif de Paiement pour Service Environnemental, une initiative portée par le Syndicat d'eau et soutenue à titre expérimental par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

“

Arnaud PIGNOLET a partagé son enthousiasme en affirmant : *"Ma fierté réside dans mon engagement actif envers la préservation de notre ressource en eau. Je suis résolu à poursuivre l'innovation, à prendre part aux essais de culture, et à continuer de partager mes pratiques, comme cela a été le cas lors de nos journées portes ouvertes cette année, en 2023"*



Faneuse - crédits AESN

De plus, l'EARL des Bidots est membre de la Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA) du Vieux Château, une coopérative agricole qui a reçu le soutien direct de l'agence de l'eau Seine Normandie en 2021 et 2022. Cette coopérative de service qui met à disposition de ses adhérents les moyens nécessaires à leurs exploitations, a investi dans une bineuse, une herse, ainsi qu'un outil de destruction mécanique des couverts hivernaux d'interculture et de renouvellement de prairie, contribuant ainsi activement à la protection des ressources précieuses exploitées par le SIAEP de la région du Molay Littry.

[NOTE AUX REDACTEURS...]

De quoi parle-t-on ?

Le Plan Écophyto II+, adopté au niveau national en 2019, se positionne comme un pilier essentiel de la transition vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement. **Son objectif principal est de réduire de moitié l'utilisation des produits phytopharmaceutiques d'ici 2025.** Ce plan renforce la démarche initiée en 2008 et améliorée en 2015, tout en répondant à une exigence européenne, inscrite dans la directive 2009/128, qui appelle les États membres à élaborer des plans d'action nationaux. Ces plans fixent des objectifs quantitatifs, des cibles, des mesures, des calendriers, et des indicateurs visant à minimiser les risques et les effets de l'utilisation de pesticides sur la santé humaine et l'environnement. Ils encouragent également le développement de la lutte intégrée contre les nuisibles agricoles et la recherche de méthodes de substitution pour réduire la dépendance à l'égard des pesticides.

Le Plan Écophyto II+ consolide des actions clés de la première phase du plan, notamment le réseau DEPHY de fermes et d'expérimentation, le dispositif de certification individuelle Certiphyto, ainsi que des outils d'information tels que les bulletins de santé du végétal et le portail de la protection intégrée (ÉcophytoPIC). De plus, il renforce les conditions nécessaires pour étendre et généraliser les principes de la protection intégrée. Cela se traduit par le renforcement du dispositif des 30 000 fermes et le déploiement, suivi de la pérennisation, des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

Le Plan Écophyto II+ affecte des moyens accrus à la recherche et à l'innovation, en mettant l'accent sur le développement de solutions innovantes à faible impact environnemental et des alternatives aux produits phytopharmaceutiques. L'objectif est d'atteindre une performance économique, environnementale, sanitaire et sociale optimale.

Parallèlement, le plan vise à mobiliser les collectivités, les acteurs publics, ainsi que les jardiniers amateurs, pour qu'ils respectent les restrictions d'utilisation imposées par la loi.

En matière de gouvernance, le Plan Écophyto II+ renforce la collaboration entre ministères et élargit la composition du Comité d'orientation stratégique et de suivi. Les moyens d'action au niveau régional sont également renforcés pour favoriser l'émergence de dynamiques collectives et de filières, ainsi que pour soutenir les professionnels dans l'acquisition d'équipements agricoles performants.

[A PROPOS DE...]

L'agence de l'eau Seine-Normandie

met en oeuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers.

Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et de leur biodiversité, dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

La contribution de l'agence de l'eau Seine-Normandie au plan Ecophyto.

Les ressources financières nécessaires au financement des actions du plan Ecophyto, tant au niveau national qu'au niveau régional, proviennent des redevances prélevées sur les ventes de produits phytopharmaceutiques.

Une part de ces ressources, soit 30 millions d'euros par an, a été attribuée au niveau national aux 6 agences de l'eau. Pour l'agence de l'eau Seine-Normandie, cela équivaut à un budget annuel de 9 millions d'euros, dont 2,5 millions sont dédiés à l'accompagnement de projets normands.

Le programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie, baptisé "Eau et Climat 2019-2024," précise les modalités d'utilisation de ces fonds, en conformité avec la déclinaison des feuilles de route régionales du Plan Écophyto II+. Ces crédits Écophyto II+ sont mobilisés pour soutenir les initiatives suivantes :

- L'acquisition de matériel agricole visant à promouvoir l'adoption de solutions alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires. Cela inclut également des investissements pour la gestion des surfaces en herbe, favorisant ainsi leur préservation dans l'intérêt de la protection de l'eau et de l'environnement.
- Les regroupements d'agriculteurs engagés dans des projets émergents ou déjà en cours, sur une période minimale de trois ans. Ces projets ont pour objectif de réduire de manière significative l'utilisation de produits phytosanitaires.

www.eau-seine-normandie.fr



La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Normandie.

La DRAAF est le service déconcentré du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en région. Elle porte les politiques ministérielles relatives aux filières agricoles et forestières, aux entreprises agro-alimentaires, à la sécurité sanitaire et alimentaire, à l'enseignement agricole et à la collecte et la diffusion des connaissances sur ces thématiques.

Dans ce cadre, la DRAAF anime le plan Ecophyto II+.

Le plan Ecophyto II+ en Normandie s'inscrit dans une feuille de route territoriale construite en 2019. Les points clés du plan normand sont :

- le bulletin de santé du végétal qui informe les agriculteurs sur les risques phytosanitaires des productions végétales : 8 filières, 50 structures partenaires, 220 observateurs, 620 parcelles, 6300 observations, 180 bulletins diffusés sur le site de la DRAAF et de la Chambre régionale d'agriculture
- les réseaux de fermes DEPHY : 8 réseaux normands, 100 agriculteurs, 10 ans de résultats, jusqu'à - 30 % de traitements
- la formation des futurs agriculteurs : 7 exploitations d'établissements d'enseignement agricole dans les réseaux DEPHY, un réseau d'établissements publics et privés engagés dans "enseigner pour produire autrement"

<https://draaf.normandie.agriculture.rie.gouv.fr/bulletin-de-sante-du-vegetal-r114.html>

“ÉCOPHYTO II+”, UN SUCCÈS

331 projets

**POUR UN INVESTISSEMENT
GLOBAL DE 11,5 M€**

@normandie



**4 M€ d'aides
accordées**



Les agriculteurs normands
investissent massivement
pour réduire leur
utilisation de produits
phytosanitaires.



70%

des bénéficiaires
sont des éleveurs
bovins et des
producteurs laitiers
dont les
exploitations sont
basées sur l'herbe.



**Des équipements
financés à 35% :**

bineuse, houe rotative, herse étrille,
faucheuse, faneuse, andaineuse...

©AESN

CONTACTS PRESSE

Ludovic GENET
genet.ludovic@aesn.fr

Jean-François COLLOBERT
jean-francois.collobert@agriculture.gouv.fr